

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

3ème cycle de concertation visant à refonder le contrat social avec les agents publics :

Comment faire évoluer la rémunération des agents publics?

Réunion de lancement du 28 mai 2018

Ordre du jour de la réunion de lancement de la concertation

 Ouverture par Monsieur Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics

II. Interventions de MM. Stéphane Jacobzone et Paul Peny

III. Eléments de contexte et de cadrage du cycle de concertation

IV. Calendrier et thèmes de la concertation



I. Ouverture du cycle de concertation

Intervention de Monsieur Olivier Dussopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'action et des comptes publics



I. Eclairages sur les politiques de rémunération

- ➤ Intervention de M. Stéphane Jacobzone, conseiller à l'organisation de coopération et de développement économique (direction de la gouvernance publique)
- ➤ Intervention de M. Paul Peny, directeur des ressources humaines de la Caisse des dépôts et consignations



II. <u>Eléments de contexte et de cadrage du cycle de concertation</u>

A/ Les grandes composantes du système de rémunération des fonctionnaires

B/ Quelles articulations avec les besoins des politiques de ressources humaines ?

C/ Quels axes de réflexion pour l'évolution du système de rémunération ?



> Contexte général des rémunérations publiques

- → Les **rémunérations brutes** représentaient 188 Md€ en 2016 soit 15% des dépenses publiques et 8% du PIB ;
- → un coût supérieur avec les cotisations employeurs (« super brut ») : 284 Md€ soit 23% des dépenses publiques et 13% du PIB.
- → une **progression ininterrompue**, globalement inférieure à la croissance du PIB mais dans un contexte d'inflation contenue et malgré la baisse du nombre d'agents publics entre 2009 et 2012.

<u>Politique salariale</u>: levier des politiques de ressources humaines intégrant les enjeux liés à la soutenabilité des finances publiques.



> Deux éléments principaux :

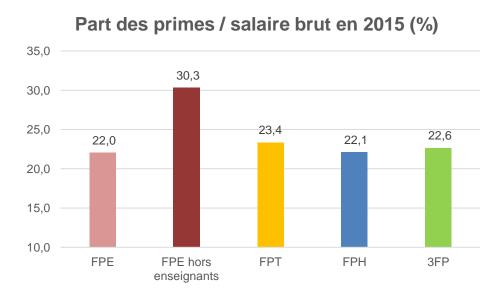
- 1) Une partie indiciaire caractérisée par :
- → Un **indice** afférent à l'échelon du grade détenu dans le corps ou cadre d'emplois, acquis par **progression automatique** dans le grade. Depuis la suppression des accélérations de passage d'échelon dans le cadre de PPCR (harmonisation des modalités d'avancement d'échelon dans les 3 fonctions publiques), l'avancement à l'intérieur d'un grade s'opère désormais selon **le seul critère de l'ancienneté** (nuance : corps enseignants);

La différenciation des parcours de carrière en fonction de la valeur professionnelle des agents repose sur les seuls avancements de grade, promotion interne et nominations sur statuts d'emplois, outils qui ne peuvent être actionnés qu'à quelques reprises au cours d'une carrière.

→ Des **compléments indiciaires** destinés à reconnaitre l'exercice de fonctions ou de conditions d'exercice particulières, mis en place il y a plus de 20 ans et pouvant doublonner des dispositifs indemnitaires ayant un objet similaire.

- 2) <u>Une partie indemnitaire caractérisée par une triple tendance</u>
- Mouvement de **transparence** depuis 2000 (« pas de prime sans texte »).
- Démarche de rationalisation du système indemnitaire avec la PFR principalement centrée sur la filière administrative - (2010) puis le RIFSEEP au périmètre plus large (2014).
- Développement de la **modulation individuelle** de certains éléments de rémunération au regard du mérite (ex : part résultats, CIA...)
- 3) Globalement, une **politique salariale publique** qui développe l'usage de mécanismes **plus ciblés** (ex : GIPA, mesures bas salaires) et/ou sectoriels (mesures catégorielles), plus adaptés aux problématiques RH par rapport aux mesures générales classiques et uniformes (point d'indice)

➤ La part des primes, comparable au niveau des 3FP, masque une hétérogénéité importante :



Lecture : en 2015, les primes représentent 22,1% du salaire brut des agents de la FPH (source : RAEFP 2017). Hors militaires.

- Ecarts des primes entre « professions » au sein d'une même catégorie : en catégorie A, de 5,6 % (professeurs des écoles) à 33 % (attachés)

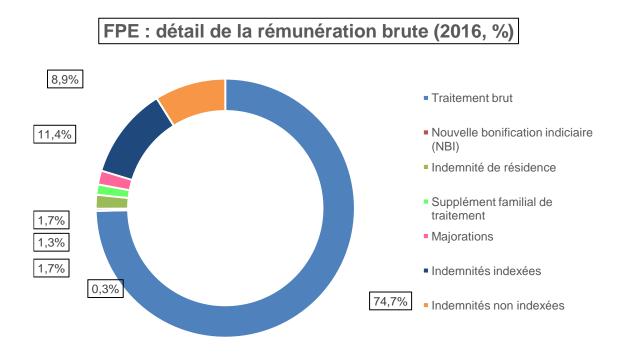
- Variabilité entre employeurs (FPT, FPH).

Ouverture de la concertation « comment faire évoluer la rémunération des agents publics ? »

A/ Les grandes composantes du système de rémunération des fonctionnaires

L'indiciaire reste un déterminant majeur de la rémunération :

Près de 90 % des rémunérations versées en 2016 en dépend +/- étroitement (primes indexées, IR, SFT, majorations...).



Lecture : en 2016, le traitement brut constituait 74,7 % de la rémunération brute des agents de l'Etat (source : RAEFP 2017).



Ouverture de la concertation « comment faire évoluer la rémunération des agents publics ? »

B/ Quelle articulation avec les besoins des politiques de ressources humaines ?

- Principaux constats :
- Les déterminants généraux (valeur du point, grilles) représentent un élément important de la rémunération mais leur évolution produit des effets peu ciblés (point) et/ou est délicate (structures de carrières) ;
- Des **grilles rénovées**, mais présentant toutefois une certaine hétérogénéité en termes de progression indiciaire.
- Les **primes restent nombreuses** malgré le déploiement en cours du RIFSEEP et sont pour certaines arrimées aux déterminants généraux ;
- En dynamique, automaticité importante de l'évolution des salaires (GVT) ;
- Des **dispositifs parfois anciens** tiennent une place non négligeable dans le dispositif de rémunération (IR, SFT...), accroissant l'automaticité du système ;
- Avec la fin des avancements d'échelons différenciés, la reconnaissance du mérite est plus limitée au cours d'une carrière et dépend en partie du levier indemnitaire.

C/ Quels axes de réflexion pour l'évolution du système de rémunération ?

- Comment mieux articuler les différents objectifs du dispositif salarial : pouvoir d'achat, attractivité, fonctions, mérite ?
- Les objectifs assignés aux différents outils de rémunération sont-ils toujours pertinents ? Les dispositifs existants permettent-ils d'y répondre ?
- Quels niveau et modalités de modulation pour la reconnaissance du mérite des agents (individuel) et des équipes (collectif) ?
- Comment traiter certains grands **sujets RH transverses** (ex : égalité professionnelle) ?
- Comment retrouver des marges de manœuvre afin de prendre en compte les spécificités sectorielles au sein de la FP (besoins en compétences, conditions de travail, etc...)?
- Comment le système de rémunération répond-il aux questions d'attractivité, de fidélisation et de mobilité?



III. Calendrier et thèmes du cycle de concertation

Réunion	Dates	Pilotage	Thèmes
GT 1	Fin juin	DGAFP	Diagnostic sur les déterminants de la rémunération
GT 2	Juillet	DGAFP	Définition des mécanismes de reconnaissance des mérites individuels et collectifs
GT3	Septembre	DGAFP	Quelle structuration et politique de rémunération pour les agents publics ?



MERCI DE VOTRE ATTENTION

